

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération

n° 64-2026

Point 5.11.3.1

Point 5.11.3.1 de l'ordre du jour

Création du M2 mention Relations Internationales parcours Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy – Sciences Po Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Master 2 Diplomatie Territoriale (DT), proposé par Sciences Po Strasbourg, est un parcours inscrit dans la mention Relations internationales. Il se distingue par son orientation spécifique vers la diplomatie territoriale à échelle nationale et infranationale, en se concentrant sur le rôle des collectivités territoriales, des organismes de représentation locaux/régionaux. Ce Master répond donc aux enjeux contemporains des relations internationales en mettant l'accent sur les dynamiques infranationales et territoriales, tout en restant ancré dans les réalités locales et européennes.

Sciences Po Strasbourg souhaite transformer ce Master 2 DT pour la rentrée universitaire 2026-2027 en un nouveau M2 intitulé « **Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy** ». Cela s'inscrit dans une volonté d'adaptation au projet de Master EPICUR – European Geopolitics, International Security and Law (EGISL). La création de ce nouveau parcours se fait à moyens constants et fondée sur la mutualisation des ressources déjà disponibles. Elle contribue à une optimisation durable des moyens et au renforcement de la visibilité internationale de l'Université de Strasbourg (UNISTRA) et de Sciences Po Strasbourg au sein de l'alliance EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions).

a) Une adaptation ciblée du contenu pédagogique

Le Master 2 DT ne peut, en l'état, servir de support direct au projet EPICUR pour deux raisons principales :

- une focalisation trop étroite sur le contexte français, notamment sur le rôle des collectivités territoriales dans les relations internationales.
- un volume insuffisant d'enseignements en langue anglaise, limitant son ouverture à un public international

Ce nouveau M2 vise donc à réorienter partiellement le programme vers des enjeux davantage en phase avec la géopolitique, la gestion des frontières et la diplomatie territoriale européenne et internationale.

Cela s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation avec les parcours proposés par les universités partenaires - Université Adam-Mickiewicz (AMU) et Université du Danemark du Sud (SDU), afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des enseignements au sein du futur Master EPICUR.

L'objectif est de construire un parcours intégré et cohérent, dans la continuité des formations existantes, tout en respectant les spécificités académiques de Sciences Po Strasbourg.

Concrètement, cela reposera sur les unités d'enseignement déjà en place, dont les contenus seront ajustés, enrichis ou partiellement réorientés, sans refonte structurelle du diplôme.

Elle s'appuie sur une logique de rationalisation des ressources et de mise en œuvre à moyens constants, en évitant tout coût supplémentaire significatif.

b) Une cohérence stratégique et budgétaire

La création proposée s'inscrit dans une logique d'efficacité et de mutualisation au sein de l'alliance EPICUR :

- Les enseignements existants sont adaptés pour intégrer une dimension européenne et internationale, en mobilisant les compétences déjà présentes à Sciences Po Strasbourg.
- La coopération avec les universités partenaires d'EPICUR favorisera la mutualisation pédagogique, la mobilité étudiante et l'enrichissement des contenus, sans charge additionnelle majeure.

Convention Master EPICUR – European Geopolitics, International Security and Law (EGISL).

c) Présentation synthétique du projet de Master EPICUR

Le projet de Master EPICUR est une initiative portée par UNISTRA dans le cadre de l'alliance européenne EPICUR. Il contribue à la mise en œuvre d'une formation conjointe européenne, favorisant la coopération transnationale, la mobilité étudiante et la construction d'un espace académique commun au sein de l'enseignement supérieur européen. À long terme, l'ambition est de faire évoluer ce programme vers un diplôme reconnu sous le label « *Diplôme européen* ». C'est pourquoi le projet s'appuie sur une démarche progressive, visant à poser les bases d'un modèle de coopération universitaire transnationale durable. Cette première étape se traduit par la mise en œuvre d'un Master EPICUR, à la fois interdisciplinaire et entièrement enseigné en anglais. Il débouche sur un triple diplôme délivré par chacune des universités partenaires (UNISTRA, AMU¹ et SDU²). Ce programme, d'une durée de deux ans (120 ECTS), s'appuiera sur l'offre de formation déjà existante :

- Université de Strasbourg – Sciences Po Strasbourg (France) : Master in International Relations : Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (évolution du Master 2 DT, mention Relations internationales)
- Université Adam-Mickiewicz, Poznań (Pologne): Master of Science in European and International Law
- Université du Danemark du Sud, Odense (Danemark) : Master of Science in International Security and Law

Ce programme de deux ans (120 ECTS) s'appuiera sur les ressources pédagogiques, scientifiques et administratives déjà en place, sans solliciter de moyens additionnels significatifs.

L'accord vise un recrutement de 15 étudiants à raison de 5 étudiants par partenaire. Pour le semestre 3, le détail du parcours type EPICUR est présentée en Annexe 1.

¹ Faculty of Law and Administration, Université Adam-Mickiewicz de Poznań, Pologne.

² Department of Political Science and Public Management and Department of Law, Université du Danemark du Sud à Odense.

Le Master est structuré autour de quatre semestres :

- Semestre 1 : AMU, Poznań
- Semestre 2 : SDU, Odense
- Semestre 3 : UNISTRA – Sciences Po Strasbourg
- Semestre 4 : Mémoire de master obligatoire

Validations : 15 décembre 2025

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du M2 mention Relations Internationales parcours Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy – Sciences Po Strasbourg.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Master Relations internationales - ME83

Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (ouverture prévue en 2026-2027)

Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)

Semestre 3

Code	Code Apogée	Nature	ECTS	Part.	CM	TD	TU	Année porteuse
LIUCGC5A	UE 1 Les fondements de la diplomatie territoriale	UE	15					Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCHAXO	Geopolitics of borders and Territorial Diplomacy	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCHSQW	Territorial Cooperation and Cultural Identity	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCIAUQ	Para-diplomacy	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCIOXK	European Neighbourhood Policy	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCJ6RQ	International crises and territorial conflicts	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCM3DO	UE 2 Aires régionales et relations internationales	UE	6		60			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
Choisir 2 élément								
LI1GJFQ7	Monde arabo-musulman	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI1GKC0K	L'espace post-soviétique	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI1GLDTP	Asie pacifique	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI1GMKUZ	L'Afrique	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI1GNTYV	Les Amériques	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI1GOV4Y	Les Europes/Europes	Matière		X (4)	20			Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LIUCMWN4	UE 3 Les ateliers de la diplomatie territoriale	UE	9					Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCOTB7	Master class	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCPFZE	Crisis resolution and conflict mediation	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCPXS6	Intercultural Cooperation	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCQE5K	Negotiation and Interest representation	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUCQUBY	International territorial project management	Matière			20			Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)

Semestre 4

Code	Code Apogée	Nature	ECTS	Part.	CM	TD	TU	Année porteuse
LIUD232S	UE 4 Les langues	UE	3					Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LIUD2XCZ	English for Local and Regional Diplomacy	Matière				20		Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
Choisir 1 élément								
LK6MLE7R	Conférence de Méthode LOM Russe S1	Matière		X (5)		20		Diplôme de Sciences Po Strasbourg - Études des relations internationales et du global - 4e année (LIVGPL8A)
LK6N3TED	Conférence de Méthode LOM Arabe S1	Matière		X (5)		20		Diplôme de Sciences Po Strasbourg - Études des relations internationales et du global - 4e année (LIVGPL8A)
LK6N2Q72	Conférence de Méthode LOM Japonais S1	Matière		X (5)		20		Diplôme de Sciences Po Strasbourg - Études des relations internationales et du global - 4e année (LIVGPL8A)
LK6N1LUE	Conférence de Méthode LOM Chinois S1	Matière		X (5)		20		Diplôme de Sciences Po Strasbourg - Études des relations internationales et du global - 4e année (LIVGPL8A)
LI4JZBR0	Allemand	Matière		X (4)		20		Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI4K0X9L	Espagnol	Matière		X (4)		20		Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LIUDBMND	UE 5 Travailler dans les relations internationales	UE	24					Master Relations internationales - M2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (LIUCDWXT)
LI4KFPU5	Méthodologie de la recherche	Matière		X (4)		10		Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
LI4KQP22	Insertion professionnelle	Matière		X (4)		10		Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)
Choisir 1 élément								
LIUDCQ0J	Stage (12 semaines minimum)	Stage						
LIUDD9EE	Mémoire de recherche	EC						
LIUDERMA	UE 6 Séminaire actualité des RI	UE	3					
LI4KV1S2	Séminaire actualité des RI	Matière		X (4)		16		Master Relations internationales - M2 Négociations et expertises internationales (CP3049)

Légende

Coloration

 ELP ayant une année porteuse différente de l'année courante

Titre des colonnes

Part. ELP partagé avec plusieurs listes, le nombre de listes le partageant est entre parenthèses
CM Cours magistral (catégorie)
TD Travaux dirigés (catégorie)
TU Tutorat (catégorie)

Nature d'enseignement

CM CM (Cours magistral)
TD TD (Travaux dirigés)
TU TU (Tutorat/ Projet)

Nature d'ELP

BLOC Bloc
EC EC
Matière Matière
Module Module
Stage Stage
UE UE

Accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'un programme d'études conjoint menant à la délivrance d'un triple diplôme

ENTRE

Université Adam Mickiewicz / AMU, Poznan (Pologne)

Sise : Wieniawskiego 1, 61-712 Poznań, Pologne

*Représentée par sa rectrice, Prof. dr hab. Bogumiła Kaniewska,
avec la contresignature de l'intendante mgr Agnieszka Palacz*

*Agissant pour la **Faculté de droit et d'administration**,
Représentée par son doyen, Prof. dr hab. Tomasz Nieborak,*

ET

Université de Strasbourg / UNISTRA, Strasbourg (France)

Sise : 4 rue Blaise Pascal-CS 90032, 67081STRASBOURG Cedex, France

Représentée par sa présidente, Prof. Frédérique Berrod

*Agissant pour **Sciences Po Strasbourg***

Représenté par son directeur, Prof. Emmanuel Droit

ET

Université du Danemark du Sud / SDU, Odense (Danemark),

Sise : Campusvej 55, DK-5230 Odense, Danemark

Représentée par son recteur, Prof. Jens Ringsmose,

*Agissant pour le **département de sciences politiques et de gestion publique,***

Représenté par sa directrice par intérim, Prof. agrégée Melike Wulfgramm

Et pour le **département de droit,**

Représenté par son *directeur, Prof. Ole Hammerslev*

Convienent de ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de leurs efforts continus pour renforcer la collaboration internationale dans l'enseignement supérieur, les trois (3) institutions partenaires ont décidé de développer davantage la coopération initiée grâce à leur engagement commun au sein de l'Alliance EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions), créée en 2019 dans le cadre de l'Initiative des universités européennes de la Commission européenne. Ce partenariat reflète leur volonté partagée de promouvoir les valeurs européennes au moyen d'approches innovantes, interdisciplinaires et transnationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de poursuivre ces objectifs, les Partenaires ont convenu d'établir un programme d'études conjoint conduisant à l'obtention d'un triple diplôme, intitulé *EPICUR Master's in European Geopolitics, International Security and Law (EGISL)*, ci-après dénommé « *le Programme* ». Le Programme est conçu comme un parcours académique intégrant les programmes de master offerts par les Partenaires et aboutit à la délivrance de diplômes multiples, chaque établissement émettant son propre diplôme.

Le présent accord de coopération internationale, ci-après dénommé « *l'Accord* », est conclu entre les institutions partenaires suivantes, conjointement désignées comme « *les Partenaires* » et individuellement comme « *le Partenaire* » :

- **L'Université Adam Mickiewicz (AMU)**, agissant pour la Faculté de droit et d'administration ; et
- **L'Université du Danemark du Sud (SDU)**, agissant pour le Département de sciences politiques et de gestion publique et le Département de droit ; et
- **L'Université de Strasbourg (UNISTRA)**, agissant pour Sciences Po Strasbourg

Article 1 – Objet de l'Accord

Le présent Accord définit le champ d'application et les principes de la coopération académique entre les Partenaires pour la mise en place et la mise en œuvre du Programme d'études mentionné dans le préambule. Le Programme débutera au cours de l'année universitaire 2026/2027 et sera mis en œuvre et coordonné conjointement par les Partenaires.

Le Programme prévoit la délivrance de diplômes de master distincts, chacun étant délivré par le Partenaire concerné aux étudiants qui remplissent les conditions académiques requises. Les intitulés officiels de ces trois (3) diplômes de master sont précisés à l'article 9.2.

Article 2 – Cadre légal

2.1 Cadres réglementaires nationaux applicables

Le Programme sera mis en œuvre conformément aux lois et réglementations nationales applicables des pays partenaires :

Cadre réglementaire polonais

- Loi du 20 juillet 2018 – Loi sur l'enseignement supérieur et la science

Cadre réglementaire danois

- Loi danoise sur les universités (LBK n° 391 du 10 avril 2024)
- Arrêté ministériel relatif aux programmes d'études internationaux dans les universités (BEK n° 513 du 24 mai 2024)
- Arrêté ministériel relatif à l'admission aux programmes universitaires à temps plein (BEK n° 1120 du 19 septembre 2025)
- Arrêté ministériel relatif aux programmes universitaires à temps plein (BEK n° 1119 du 19 septembre 2025)
- Arrêté ministériel relatif aux examens et aux tests dans les programmes universitaires (BEK n° 1121 du 19 septembre 2025)
- Arrêté ministériel relatif au transfert de crédits dans les programmes universitaires (BEK n° 1122 du 19 septembre 2025)

Cadre réglementaire français

- Code de l'éducation
- Circulaire n° 2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2.2 Accréditation et reconnaissance nationale

Chaque Partenaire opère dans le cadre de son propre système national d'accréditation. Les différences dans les calendriers d'accréditation ou d'évaluation n'affectent pas la validité du Programme.

Les Partenaires doivent maintenir une accréditation valide conformément à leur législation nationale respective et informer sans délai les autres Partenaires de toute modification de leur statut d'accréditation, y compris du calendrier prévu pour toute révision à venir. Les arrêtés d'habilitation, ou documents équivalents, sont joints en Annexe B.

2.3 Accès aux études doctorales

Les diplômes délivrés dans le cadre du présent Accord sont des diplômes nationaux de niveau master, officiellement reconnus dans chacun des pays partenaires, et ouvrent droit à l'admission au doctorat.

Article 3 – Objectifs du programme

3.1 Objectif général

L'EPICUR Master's in European Geopolitics, International Security and Law (EGISL) est conçu pour répondre à la complexité de l'environnement mondial actuel. Il vise à apporter une réponse aux tensions internationales, à l'évolution des menaces sécuritaires, aux enjeux géopolitiques et aux frontières contestées, ainsi qu'aux cadres juridiques de plus en plus fragilisés en Europe et au-delà.

En adoptant une approche multidisciplinaire et transnationale, le Programme vise à doter les diplômés des connaissances et des compétences nécessaires pour analyser de manière critique ces défis multidimensionnels et répondre aux attentes des marchés du travail européens et mondiaux.

3.2 Objectifs spécifiques

À travers ce Programme d'études conjoint, les Partenaires visent à :

- proposer un cursus entièrement interdisciplinaire combinant études européennes et internationales, études de sécurité internationale, ainsi que droit européen et international ;
- promouvoir les compétences interculturelles et multilingues grâce à une mobilité intégrée, physique et virtuelle, à un corps étudiant international et à un corps enseignant international ;
- renforcer la coopération académique transnationale au sein de l'Alliance EPICUR grâce à une conception coordonnée des programmes d'études et à la mutualisation des ressources académiques entre les établissements partenaires ;
- délivrer un triple diplôme de master, attestant des acquis académiques dans trois systèmes d'enseignement supérieur européens distincts de l'Alliance EPICUR.

Article 4 - Organisation et déroulement du Programme

4.1 Structure générale

Les Partenaires conviennent de mettre en œuvre le master EPICUR – EGISL conformément à la structure et au schéma de mobilité définis dans la présente Convention. Le Programme est structuré en quatre semestres de 30 ECTS chacun, pour un total de 120 ECTS attestant de la réussite du Programme.

4.2 Parcours de mobilité

Les étudiants admis au Programme suivent le parcours de mobilité suivant :

- **1er semestre:** Université Adam Mickiewicz (AMU), Poznań
- **2e semestre :** Université du Danemark du Sud (SDU), Odense
- **3e semestre :** Université de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg), Strasbourg
- **4e semestre :** Mémoire de master

Tous les étudiants doivent être informés du caractère obligatoire des périodes de mobilité du Programme.

4.3 Thématiques fondamentales

Le contenu académique du programme EGISL s'articule autour de trois (3) axes thématiques principaux, reflétant les atouts académiques complémentaires des Partenaires :

- Droit européen et international
- Études de sécurité internationale
- Géopolitique, frontières et diplomatie territoriale

4.4 Aperçu des semestres académiques

Semestre 1, à l'Université Adam Mickiewicz de Poznań, pose les bases juridiques et institutionnelles du Programme. Il introduit les étudiants aux règles et principes du droit international public, aux organisations internationales, ainsi qu'à la protection des droits de l'homme dans les cadres juridiques international et européen. Le cursus examine les principaux acteurs du droit international, les relations entre les systèmes juridiques international, national et de l'UE, ainsi que le rôle des juridictions et organes internationaux et européens dans l'élaboration et l'application du droit international. Ce semestre est conçu pour des étudiants issus de divers horizons académiques et vise également à développer des compétences essentielles en raisonnement juridique, en recherche et en analyse.

Semestre 2, à l'Université du Danemark du Sud à Odense, s'appuie sur les connaissances juridiques et institutionnelles fondamentales acquises au cours du premier semestre. Le cursus offre une perspective théorique et analytique critique sur la guerre moderne, en explorant son évolution et les liens complexes entre les conflits, la politique et la société. Parallèlement, il se penche sur les cadres juridiques

spécifiques régissant les conflits internationaux contemporains, couvrant à la fois l'interdiction du recours à la force (« *jus ad bellum* ») et la conduite des hostilités (« *jus in bello* »), approfondissant ainsi la compréhension par les étudiants de la pertinence concrète du droit international.

Enfin, une simulation de crise permettra aux étudiants d'acquérir une expérience pratique et de développer des compétences professionnelles essentielles telles que la négociation, le travail en équipe et le raisonnement stratégique.

Semestre 3, à Sciences Po Strasbourg, intègre les perspectives juridiques et sécuritaires développées au cours des deux premiers semestres dans une étude ciblée de la géopolitique, des frontières et de la diplomatie territoriale en Europe et dans le monde. À travers une approche multidisciplinaire combinant sciences politiques, études frontalières et analyse de la sécurité, ce semestre aborde à la fois les opportunités offertes par la coopération transfrontalière et les tensions liées aux territoires contestés et aux conflits associés aux frontières. Une formation pratique à la négociation, à la résolution des conflits et à la communication interculturelle prépare en outre les étudiants à travailler dans des environnements internationaux complexes

Le semestre 4 Mémoire de master

Le Programme suit un parcours académique progressif et cohérent sur quatre semestres, comme présenté à l'Annexe A.

4.5 Mémoire de master : supervision et évaluation

Au cours du quatrième semestre, les étudiants doivent rédiger un mémoire de master démontrant leur capacité à mener une recherche indépendante en lien avec les thématiques centrales du Programme. Le mémoire est supervisé par un membre du corps enseignant de l'établissement d'origine de l'étudiant. L'« *établissement d'origine* » désigne l'établissement partenaire au sein duquel l'étudiant a été admis au Programme. Sous réserve des disponibilités et de la pertinence scientifique, différentes formes de co-encadrement par un membre du personnel académique d'un autre Partenaire sont possibles et encouragées, en particulier pour les sujets nécessitant une approche transnationale ou interdisciplinaire.

Les directeurs de mémoire (et co-directeurs, le cas échéant) assurent un accompagnement académique tout au long du processus de recherche et de rédaction. Le mémoire est évalué conformément à la réglementation académique de l'établissement d'origine, tout en tenant compte de la nature conjointe du Programme.

À l'issue du quatrième semestre, les étudiants devront soutenir leur mémoire de master. La note finale du mémoire sera déterminée conformément aux procédures d'évaluation de l'établissement d'origine, tout en tenant compte des standards académiques communs du Programme.

4.6 Modules EPICUR

Dans le cadre des cours optionnels du Programme, les Partenaires conviennent d'intégrer des modules EPICUR, lesquels peuvent comprendre des enseignements existants ou de nouveaux contenus développés en cohérence avec les thématiques du Programme. Ces modules peuvent

couvrir un large éventail de sujets, à condition de conserver un lien clair avec les thèmes centraux du triple diplôme de master. Chaque module correspond à un minimum de 3 crédits ECTS.

Les modules EPICUR peuvent être proposés sous différents formats, notamment en enseignement en ligne, en mode hybride (blended learning) ou sous forme de sessions intensives telles que des écoles d'été ou d'hiver. Le Programme encourage également le co-enseignement et incite le personnel académique des autres établissements partenaires EPICUR à collaborer à l'élaboration de cours liés à ses thèmes et à s'engager dans des initiatives d'enseignement conjointes.

Les modules EPICUR sont ouverts à tous les étudiants de l'Alliance EPICUR, qu'ils soient inscrits ou non au Programme. Sous réserve de disponibilité, les étudiants peuvent suivre un ou plusieurs modules de manière indépendante et obtenir des crédits ECTS conformément aux procédures de reconnaissance de leur établissement d'origine.

4.7 Résultats d'apprentissage et profil des diplômés

Les Partenaires conviennent qu'à l'issue de la réussite du master EPICUR – EGISL, les diplômés devront être en mesure de démontrer les compétences suivantes :

Connaissances

Une compréhension approfondie dans les domaines du droit européen et international, de la sécurité internationale, ainsi que de la géopolitique, des frontières et de la diplomatie territoriale, incluant :

- des connaissances théoriques et empiriques dans ces domaines respectifs
- les sources et les conséquences de la coopération et des conflits internationaux.
- la nature, la réglementation juridique et les conséquences des conflits et des guerres contemporains.
- les dynamiques liées aux frontières et à la diplomatie territoriale.

Compétences

Compétences académiques et professionnelles avancées permettant d'aborder des enjeux juridiques et sécuritaires complexes liés aux défis internationaux contemporains, notamment :

- compétences en matière de recherche et d'analyse ;
- raisonnement juridique et politique ;
- négociation et résolution des conflits ;
- réflexion stratégique ;
- méthodologies de recherche ;
- gestion de crise.

Compétences transversales, telles que :

- rédaction académique ;
- communication et négociation efficaces ;
- travail d'équipe et collaboration ;
- gestion de projet ;

- adaptabilité et pensée critique ;
- communication interculturelle.

Expérience

- une expérience académique directe dans trois pays européens différents, permettant aux étudiants de se familiariser avec divers systèmes institutionnels, méthodes d'enseignement et contextes culturels ;
- un apprentissage multidisciplinaire grâce à une exposition aux perspectives du droit, des sciences politiques, des études frontalières et de l'analyse de la sécurité ;
- une formation pratique à l'application de connaissances empiriques et théoriques pour traiter des enjeux internationaux contemporains.

Parcours professionnels et universitaires

Une base solide pour une carrière dans :

- organisations internationales (par exemple Nations unies, institutions de l'UE) ;
- institutions gouvernementales et publiques ;
- organisations non gouvernementales et cabinets de conseil ;
- institutions universitaires ou de recherche ;
- entreprises privées exposées à des risques géopolitiques ;
- préparation à la poursuite d'études universitaires, y compris doctorat (PhD) dans des domaines pertinents (article 2.3).

Article 5 - Reconnaissance académique et modification des cours

5.1 Reconnaissance des enseignements

Les programmes d'études doivent être approuvés par les Partenaires, avec reconnaissance mutuelle des normes académiques.

L'ensemble des acquis d'apprentissage, tels que définis à l'article 4.7, obtenus au sein de l'institution partenaire, doivent être reconnus par les autres Partenaires et intégrés au relevé de notes final. L'échelle de conversion des systèmes de notation est précisée à l'Annexe E.

5.2 Reconnaissance des crédits ECTS

Chaque Partenaire attribue des crédits ECTS pour les unités d'enseignement qu'il dispense et reconnaît les crédits ainsi obtenus aux fins de la progression académique et du transfert de crédits dans le cadre du Programme.

5.3 Modifications des cours

Les modifications apportées aux cours individuels proposés dans le cadre du triple diplôme ne doivent pas altérer le contenu académique et/ou l'orientation du Programme, sauf si elles ont été préalablement discutées et approuvées par le Comité de gestion.

De même, les cours obligatoires proposés dans le cadre du Programme ne peuvent être remplacés sans l'accord préalable du Comité de gestion. Les changements mineurs qui n'affectent pas le contenu académique peuvent être mis en œuvre unilatéralement par l'établissement partenaire responsable du semestre concerné. Dans tous les cas, l'établissement partenaire procédant à la modification doit informer les autres Partenaires de tout changement sans délai injustifié.

Article 6 - Administration du Programme

6.1 Coordination et suivi du programme

La coordination et le suivi du Programme seront assurés conjointement par les Partenaires.

Un Comité de gestion, ci-après dénommé « le Comité », sera établi afin de superviser la mise en œuvre du présent Accord. Le Comité sera chargé de veiller à la qualité académique et à la cohérence du Programme. Chaque Partenaire désignera un coordinateur académique et un coordinateur administratif pour le Programme.

Chaque membre du Comité sera responsable du respect des normes académiques et des exigences institutionnelles de son établissement. Les membres agiront également en tant que représentants officiels du Programme dans leurs interactions avec les parties prenantes externes et contribueront à la coordination et à la mise en œuvre d'un curriculum harmonisé et intégré.

Le Comité procédera à un examen complet du Programme au moins six (6) mois avant l'expiration du présent Accord. Cet examen porte notamment sur les tendances d'inscription, l'évolution du curriculum, les procédures d'admission et le fonctionnement général du Programme.

En tout état de cause, lorsque cela s'avère nécessaire, le Comité peut proposer des modifications afin de garantir le maintien de la conformité avec les standards académiques et les exigences institutionnelles.

Les noms et les coordonnées des membres du Comité figurent à l'Annexe C.

6.2 Équipe académique

L'Équipe académique est composée des enseignants et des enseignants-chercheurs/chercheuses impliqués dans la mise en œuvre du Programme au sein de chacune des institutions partenaires.

Article 7 - Admission, sélection et inscription

7.1 Les candidats sont éligibles à l'admission au Programme s'ils ont validé des études de premier cycle dans un domaine pertinent et s'ils remplissent les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous.

7.2 Exigences spécifiques à chaque pays

L'admission est soumise aux exigences spécifiques suivantes :

Pologne :

- Avoir validé avec succès un diplôme de licence (BAC +3, attesté par un diplôme) dans un domaine d'études pertinent, correspondant à un minimum de 180 crédits ECTS.

Danemark :

- Avoir validé avec succès un diplôme de licence dans un domaine d'études pertinent, correspondant à un minimum de 180 crédits ECTS.

France :

- Avoir validé avec succès un diplôme de licence dans un domaine d'études pertinent, correspondant à un minimum de 180 crédits ECTS.

7.3 Connaissances préalables

Les candidats doivent disposer de connaissances préalables dans un ou plusieurs des domaines d'études pertinents, définies comme l'accomplissement d'enseignements appropriés suivis au cours de leurs études de premier cycle, correspondant à au moins trois quarts d'une année universitaire (ou 45 crédits ECTS), dans un ou plusieurs des domaines académiques suivants :

- Relations internationales
- Études européennes
- Science politique
- Droit
- Sciences sociales

Les candidats doivent également avoir :

- des connaissances en méthodologie de la recherche et en épistémologie, attestées par des enseignements antérieurs ; ou
- un mémoire de licence. Un mémoire est défini comme un travail scientifique indépendant rédigé à la fin du programme d'études.

Il doit être démontré que ces enseignements, indépendamment de leur contenu disciplinaire, ont été dispensés selon des méthodes relevant des sciences sociales.

Les Partenaires conviennent que le présent Accord de coopération est complété par un document qui détaille les processus administratifs liés au Programme. Cela comprend, sans s'y limiter, le respect des conditions d'admission, en précisant comment le Comité de gestion traitera tout changement potentiel à cet égard et d'autres aspects juridiques.

7.4 Exigences linguistiques

Tous les candidats doivent justifier d'un niveau d'anglais équivalent au niveau B2, tel que défini par le CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). Un niveau C1 est recommandé. Chaque établissement partenaire se réserve le droit de vérifier l'authenticité et la validité de toute documentation soumise.

7.5 Considérations supplémentaires

Des expériences telles que des stages, des emplois pertinents ou des activités extrascolaires liées à des questions mondiales ou européennes peuvent être considérées comme un atout dans le processus de sélection, car elles témoignent de la motivation du candidat.

7.6 Procédures de sélection

Chaque Partenaire mène son propre processus de recrutement et effectue une sélection initiale des candidats par l'intermédiaire d'un comité interne composé des membres du personnel académique responsables du Programme, conformément à ses règlements institutionnels.

Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien, qui pourra être organisé individuellement par chaque Partenaire. L'entretien a pour but d'évaluer, entre autres, la motivation, le parcours universitaire et les compétences linguistiques du candidat.

Le comité de sélection tiendra compte des aspects suivants concernant chaque candidature :

- l'intérêt du candidat et sa capacité à réfléchir à la mobilité internationale, à l'éducation interculturelle et à l'apprentissage multidisciplinaire ;
- toute expérience pratique (travail, stage, bénévolat, etc.) que le candidat peut justifier et qui est pertinente pour le diplôme EGISL.

Chaque Partenaire définit la documentation requise pour la sélection des candidats, conformément à ses procédures institutionnelles, à ses standards académiques et au cadre réglementaire applicable.

Chaque Partenaire informera les autres Partenaires des candidats qu'il a sélectionnés pour le Programme. La liste définitive des candidats sélectionnés sera également soumise à **l'Université Adam Mickiewicz au plus tard le 10 septembre** de chaque année universitaire. Cette transmission doit inclure tous les documents nécessaires pour appuyer l'inscription et garantir le bon déroulement du premier semestre.

7.7 Nombre d'étudiants sélectionnés et notification des résultats

Quinze (15) étudiants EPICUR seront sélectionnés chaque année universitaire. Chaque Partenaire peut sélectionner jusqu'à cinq (5) étudiants.

Les résultats du processus de sélection seront communiqués directement aux candidats par le Partenaire concerné. Chaque Partenaire est seul responsable d'informer ses candidats des résultats de la sélection conformément à ses procédures internes.

7.8 Inscription des étudiants

Les étudiants admis au Programme doivent s'inscrire dans toutes les institutions Partenaires pour chaque année académique du Programme.

L'inscription doit être effectuée conformément aux réglementations et procédures applicables de chaque Partenaire. Les étudiants recevront une carte d'étudiant délivrée par le Partenaire concerné à leur arrivée dans l'institution partenaire, après leur inscription. Les bureaux d'inscription concernés mettront tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du processus administratif, avec le soutien du coordinateur administratif du Programme en cas de difficultés.

7.9 Frais d'inscription

Les étudiants sont tenus de s'acquitter uniquement des frais d'inscription auprès de leur établissement d'origine, tels que déterminés au moment de l'admission.

7.10 Exigences en matière d'assurance

Les étudiants inscrits au Programme doivent souscrire à toutes les assurances obligatoires, conformément aux exigences légales et réglementaires du pays d'accueil et du Partenaire concerné.

Article 8 – Règlements d'examen et progression académique

8.1 Règlements académiques et d'examen.

Chaque Partenaire reconnaît les règlements académiques et d'examen des autres Partenaires. Pendant un semestre de mobilité, les étudiants sont soumis aux règlements académiques et d'examen de l'institution d'accueil. L'« *institution d'accueil* » désigne l'établissement partenaire dans lequel l'étudiant effectue son semestre de mobilité. Les modalités d'évaluation des étudiants et règlements des examens sont précisées à l'Annexe D.

8.2 Échec aux examens et réinscription

Si un étudiant n'obtient pas les 30 crédits ECTS requis au cours d'un semestre, il doit repasser les examens concernés conformément au règlement de l'établissement partenaire où l'échec a eu lieu.

Si un étudiant ne remplit pas les conditions requises pour l'obtention du triple diplôme, à savoir la validation de 120 crédits ECTS, il ne peut repasser que les unités d'enseignement non validées. La décision est prise par l'institution partenaire concernée, en tenant compte de la nature et de l'ampleur

des lacunes académiques. En cas de repassage, des frais supplémentaires pourront être appliqués conformément aux règles de l'établissement.

8.3 Conditions de progression

Les étudiants sont autorisés à passer au semestre suivant, même si l'ensemble des crédits du semestre précédent n'a pas encore été validé. Toutefois, les semestres ne sont pas compensables entre eux : chacun des quatre semestres doit faire l'objet d'une validation individuelle.

La validation des quatre semestres, représentant un total de 120 crédits ECTS sur l'ensemble du Programme (deux années), constitue une condition obligatoire pour l'obtention du triple diplôme

8.4 Délibérations et attribution des distinctions

À la fin de la deuxième année, les représentants académiques se réunissent pour délibérer sur la validation de l'année universitaire.

À l'Université de Strasbourg, les mentions (assez bien – moyenne de 12/20 ; bien – moyenne de 14/20 ; très bien – moyenne de 16/20) sont attribuées sur la base de la moyenne générale obtenue tout au long du programme de master. Le jury peut également attribuer des points supplémentaires aux fins de l'attribution des mentions

Article 9 – Relevés de notes et délivrance des diplômes

9.1 Relevés de notes

Chaque étudiant reçoit de chaque Partenaire un relevé de notes couvrant toutes les unités d'enseignement suivies et précisant le nombre de crédits ECTS obtenus.

Les relevés de notes sont transmis par voie électronique aux services administratifs des autres Partenaires, tandis que l'original est remis directement à l'étudiant. Les services chargés de la délivrance et de la transmission des relevés de notes sont les suivants :

- La Faculté de droit et d'administration, pour l'Université Adam Mickiewicz de Poznań.
- SDU Education, pour l'Université du Danemark du Sud
- Sciences Po Strasbourg, pour l'Université de Strasbourg ;

9.2 Délivrance des diplômes

À l'issue du programme d'études de deux ans, correspondant à 120 crédits ECTS, les diplômés recevront un diplôme de master de chaque Partenaire.

Les diplômes délivrés sont les suivants :

- Master of Science in European and International Law, awarded by Adam Mickiewicz University in Poznan;
- Master of Science in International Security and Law, awarded by the University of Southern Denmark;
- Master in International Relations: Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy, awarded by the Université de Strasbourg.

Les Partenaires veillent à l'échange en temps utile de tous les documents nécessaires à la délivrance de ces diplômes.

9.2.1 Disposition spécifique relative à l'attribution du triple diplôme

En référence à l'article 7.2, les Partenaires conviennent que, en l'absence d'un diplôme de Bachelor formel, les étudiants ayant validé un total de 180 crédits ECTS, correspondant à trois (3) années d'enseignement supérieur de niveau Bachelor et équivalant à la Licence française (Bac+3), peuvent déposer une demande de délivrance du diplôme de l'AMU afin d'obtenir un triple diplôme.

9.3 Supplément au diplôme

En plus de leurs diplômes nationaux, les étudiants recevront un supplément au diplôme de chaque Partenaire. Il sera rédigé en anglais et pourra également être fourni dans la langue officielle du Partenaire concerné (danois, français ou polonais).

Dans la mesure du possible, le contenu et le format du supplément au diplôme sont coordonnés conjointement afin d'assurer la cohérence et la transparence concernant la structure du Programme, les acquis d'apprentissage et les qualifications délivrées.

Article 10 – Droits et obligations

10.1 Obligations de l'établissement d'origine envers ses étudiants :

Chaque Partenaire doit, en ce qui concerne les étudiants qu'il désigne dans le cadre du présent Programme :

- recruter, sélectionner et inscrire les étudiants conformément à l'article 7 ;
- s'assurer que les étudiants sélectionnés répondent aux conditions d'admission énoncées aux articles 7.1 à 7.4 ;
- informer les autres Partenaires des candidats sélectionnés conformément à la procédure décrite à l'article 7.6 ;
- inscrire les étudiants dans l'établissement d'origine pendant toute la durée du Programme.

10.2 Obligations de l'établissement d'accueil envers les étudiants entrants

Chaque Partenaire, en sa qualité d'établissement d'accueil, doit :

- informer les étudiants admis des procédures applicables en matière de demande de visa ;
- fournir un accompagnement académique aux étudiants durant leur séjour ;
- transmettre le relevé officiel des notes des étudiants, conformément à la procédure décrite à l'article 9.1 ;

- informer les étudiants de l'ensemble des assurances obligatoires, conformément aux dispositions légales et réglementaires du pays d'accueil et des Partenaires.

10.3 Obligations incombant aux étudiants participant au Programme :

Les étudiants participant au Programme doivent :

- obtenir un visa lorsque cela est requis ;
- s'acquitter des frais d'inscription et administratifs auprès de leur université d'origine avant le début de la période de mobilité ;
- respecter les règles et règlements de l'établissement d'accueil ;
- assumer les frais d'hébergement et de subsistance pendant la période de mobilité ;
- veiller au respect de toutes les exigences en matière d'assurances obligatoires.

Article 11 – Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants

11.1 Responsabilité financière

Chaque Partenaire prend en charge les frais liés à la mise en œuvre du Programme.

11.2 Financement de la mobilité

Les Partenaires s'efforcent, chaque fois que possible, d'apporter une aide à la mobilité des étudiants par le biais de subventions nationales ou européennes, notamment les bourses Erasmus pour la mobilité étudiante et d'enseignants.

Chaque Partenaire peut identifier des possibilités de financement supplémentaires, le cas échéant.

11.3 Accès aux services aux étudiants

Les étudiants participant au Programme de mobilité bénéficient des mêmes services que ceux offerts aux étudiants régulièrement inscrits, notamment l'accès aux restaurants universitaires, aux bibliothèques, aux plateformes numériques, à l'intranet, ainsi qu'à tous les autres services fournis via la carte étudiante institutionnelle.

Le présent Accord ne crée aucune obligation de soutien financier pour l'institution d'accueil.

Article 12 – Assurance qualité

12.1 Chaque Partenaire applique ses propres procédures nationales d'assurance qualité institutionnelle afin de garantir le maintien de normes académiques élevées.

12.2 Compte tenu de l'importance de la reconnaissance des diplômes dans le cadre du Programme, les autorités nationales compétentes sont associées au processus de contrôle de la qualité.

12.3 Le présent Accord est signé par les représentants légaux de tous les Partenaires, garantissant ainsi l'échange de bonnes pratiques et engageant la responsabilité de chaque établissement dans le contrôle de la qualité académique du Programme.

12.4 Si, pour une raison quelconque, l'un des Partenaires n'est plus autorisé à délivrer son diplôme, il en informe immédiatement les autres Partenaires et est temporairement suspendu du Programme jusqu'à l'obtention d'une nouvelle accréditation, sans préjudice des étudiants déjà inscrits pour l'année universitaire en cours.

Article 13 - Promotion du Programme

13.1 Utilisation du nom et du logo

Les Partenaires conviennent d'utiliser leurs noms et logos respectifs sur tous les supports promotionnels, les publications liées au Programme et tout autre document se rapportant au Programme.

13.2 Supervision et communication

La promotion du Programme est supervisée par les coordinateurs du Programme, qui sont responsables de la validation de l'ensemble des contenus diffusés sur les supports de communication officiels, y compris les sites web et les plateformes de réseaux sociaux des Partenaires.

Les activités promotionnelles comprennent des actions de communication en ligne et sur support imprimé, diffusées via les canaux institutionnels des Partenaires, en anglais ainsi que dans leurs langues respectives, afin d'assurer une large visibilité du Programme.

Article 14 - Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficulté concernant l'interprétation ou la mise en œuvre du présent Accord, les Parties s'efforceront de résoudre le litige à l'amiable et de bonne foi. Le recours à une procédure judiciaire ne sera envisagé qu'en dernier recours, une fois que toutes les autres voies de recours auront été épuisées.

Dans ce cas, le litige sera porté devant le tribunal du lieu de résidence du défendeur, qui sera également compétent pour connaître des demandes reconventionnelles formées par le défendeur.

Le présent Accord est régi et interprété conformément à la loi du pays dans lequel le défendeur a son lieu de résidence principal, à l'exclusion de ses dispositions en matière de conflit de lois, dans la mesure où ces dispositions entraîneraient l'application de la loi d'une autre juridiction.

Article 15 - Validité et durée de l'Accord

15.1. Le présent Accord est rédigé en dix (10) exemplaires originaux : cinq (5) en français et cinq (5) en anglais. La version française est reconnue en principe comme une traduction de la version anglaise de travail, laquelle, pour des raisons pratiques, représente la compréhension commune des Parties. Toute autre version est fournie à titre de traduction.

15.2 Entrée en vigueur et durée

Le présent Accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature et s'applique à partir du début de l'année universitaire 2026-2027, et reste valable pendant une période de cinq (5) ans. Il peut être renouvelé par écrit à la suite d'une évaluation formelle menée par les Partenaires. L'examen complet à effectuer avant son expiration est décrit à l'article 6.1.

15.3 Conditions de renouvellement et de résiliation

À l'issue de la période de cinq (5) ans, le présent Accord peut être renouvelé sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de chaque Partenaire. Si l'un des Partenaires perd son autorisation de délivrer des diplômes, il en informe immédiatement les autres Partenaires. Dans ce cas, le présent Accord est automatiquement résilié dans les conditions prévues aux articles 15.4 et 15.5.

15.4 Résiliation unilatérale

Chaque Partenaire peut résilier unilatéralement le présent Accord, à condition d'en informer les autres Partenaires au plus tard le 1er décembre précédant l'année universitaire au cours de laquelle le retrait du Programme doit prendre effet.

15.5 Protection des étudiants inscrits

En cas de résiliation du présent Accord, les Partenaires veillent à ce que les étudiants déjà inscrits au Programme à ce moment-là soient autorisés à terminer leurs études et à obtenir leur diplôme, conformément aux termes du présent Accord.

15.6 Modifications

Tout Partenaire souhaitant modifier ou résilier le présent Accord doit en informer les autres Partenaires par écrit au moins six (6) mois à l'avance. Toute modification n'est valable que si elle est approuvée par tous les Partenaires au moyen d'un amendement écrit dûment signé par l'ensemble des Partenaires.

Article 16 – Protection des données personnelles

16.1. Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, dans l'exercice de ses droits et obligations au titre du présent Accord, chaque Université partenaire se conforme à tout moment au droit en vigueur dans sa propre juridiction.

Cela inclut notamment le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 — Règlement général sur la protection des données (RGPD). En cas de conflit entre les lois ou réglementations des Partenaires, ceux-ci feront tout leur possible pour trouver une solution mutuellement acceptable, conforme aux cadres juridiques et réglementaires applicables à tous les Partenaires.

16.2 Chaque Partenaire doit veiller à ce que son personnel se conforme aux réglementations nationales et européennes en matière de protection des données personnelles.

16.3 Toute question relative au traitement des données à caractère personnel peut être adressée aux délégués à la protection des données suivants :

- Université Adam Mickiewicz: iod@amu.edu.pl
- Université du Danemark du Sud : dpo@sdu.dk
- Université de Strasbourg : dpo@unistra.fr

Article 17. Divers

Le présent accord comprend les cinq (5) annexes suivantes :

- **Annexe A**: Programme d'études
- **Annexe B** : Copies des arrêtés d'habilitation et documents équivalents attestant de la reconnaissance officielle des diplômes délivrés par les Partenaires
- **Annexe C** : Composition du comité de gestion du programme
- **Annexe D** : Modalités d'évaluation des étudiants et règlements des examens
- **Annexe E** : Tableau de conversion des notes

Par délégation de la Présidente,
Prof. Dr Birte Wassenberg,
Vice-présidente chargée des relations
européennes et internationales de l'Université de
Strasbourg

Prof. Dr hab. Tomasz Nieborak
Doyen de la Faculté de droit et d'administration de l'Université
Adam Mickiewicz, Poznan

Prof. Emmanuel Droit,
Directeur de Sciences Po Strasbourg

Prof. Jens Ringsmose,
Recteur de l'Université du Danemark du Sud, Odense

Annexe A – Programme d'études

Semestre 1 (30 ECTS) - Université Adam Mickiewicz (Poznań)

Master of Science in European and International Law

	ECTS	Lectures	Workshops
Teaching Unit 1 International Law and International Organizations	7 ECTS		
International Law and International Organizations		30h	
Workshop			20h
Teaching Unit 2 Human Rights in International and European Law	8 ECTS		
Human Rights in International and European Law		30h	
Workshop			22h
Teaching Unit 3 Introduction to European and International Security (select one)	9 ECTS		
International Security		20h	
Understanding International Relations		20h	10h
Peace and Conflict Studies		10h	
Teaching Unit 4 Introduction to the functioning of the University	0 ECTS		
Library & Databases research, IT, OSH (Occupational Safety and Health)		10h	
Teaching Unit 5 Elective courses (select three)	6 ECTS	60H	
Introduction to legal studies (mandatory for students without a legal background)			
EU fundamental freedoms			
Corporate Social Responsibility			
EPICUR Module(s)¹ Legal aspects of cybersecurity and cyberwarfare			

¹ *Dans le cadre des unités d'enseignement optionnelles, les étudiants peuvent également choisir des cours EPICUR figurant sur la liste validée par les représentants académiques du parcours EPICUR.

Semestre 2 (30 ECTS) – Université du Danemark du Sud (Odense)
Master of Science in International Security and Law

	ECTS	Lectures	Workshops
Teaching Unit 1 New Wars and conflict	10 ECTS		
New Wars and Conflict		30h	6h
Teaching Unit 2 the Laws of New Wars	10 ECTS		
The Laws of New Wars		36h	
Teaching Unit 3 From Theory to Practice	5 ECTS		
Job Skills and the International Crisis Simulation		12h	18h
Teaching Unit 4 Elective Courses (select one) <i>subject to changes each semester</i>	5 ECTS		
Transitional Justice: Challenges and Dilemmas When Prosecuting War Criminals		18h	
The UN Security Council and International Law: Current Challenges and New Opportunities		18h	
Grey zone cyber conflict: Actors, actions, and effects		18h	
Warning about War		18h	
EPICUR Module(s)² Summerschool			

² *Dans le cadre des unités d'enseignement optionnelles, les étudiants peuvent également choisir des cours EPICUR figurant sur la liste validée par les représentants académiques du parcours EPICUR.

Semestre 3 (30 ECTS) – Sciences Po Strasbourg (Université de Strasbourg)
Master en relations internationales : Géopolitique, frontières et diplomatie territoriale

*La couleur indique les cours dispensés dans le Parcours EPICUR.

	ECTS	Lectures	Workshops
Teaching Unit 1 - The Foundations of Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy (mandatory)	15 ECTS		
Geopolitics of Borders and Territorial Diplomacy		20h	
Territorial Cooperation and <i>Cultural Identity</i> ^{3*}		20h	
Para-diplomacy		20h	
European Neighbourhood Policy		20h	
International crises and territorial conflicts		20h	
Teaching Unit 2 - Area Studies and International Relations	6 ECTS		
Elective Courses – select 2			
Monde arabo-musulman		20h	
L'espace post-soviétique		20h	
Asie pacifique		20h	
L'Afrique		20h	
Les Amériques		20h	
Les Europes/Europe		20h	
Europe in the World		15h	
EPICUR Modules ^{4*}			
Teaching Unit 3 - Workshops on Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy	3 ECTS		
Master class/ Caste Talks		20h	
Crisis resolution and conflict mediation		20h	
Intercultural Cooperation		20h	
Negotiation and Interest representation		20h	
International territorial project management		20h	
Teaching Unit 4 - Foreign Languages⁵	3 ECTS		
English for Local and Regional Diplomacy			20h
Elective Courses – select 1			
Arabic			20h

³ **Cultural Identity*" : un cours enseigné en français, ouvert aussi aux étudiants EPICUR non francophones ayant un niveau de compétence minimum B2.

⁴ * Dans le cadre des unités d'enseignement optionnelles, les étudiants peuvent également choisir des cours EPICUR figurant sur la liste validée par les représentants académiques du parcours EPICUR.

⁵ * Les cours de langues à Sciences Po sont organisés par niveau de compétence et se déroulent de septembre jusqu'à la fin du semestre en janvier.

Chinese			20h
Japanese			20h
Russian			20h
German (Deutsche Außenpolitik in deutscher Sprache)			20h
Spanish			20h
Teaching Unit 5 - Seminar on Current International Relations Topics	3 ECTS		
Seminar on Current International Relations Topics			16h

Semestre 4 (30 ECTS)

Teaching Unit 6 - Master's Thesis and Working in International Relations	30 ECTS		
Insertion professionnelle			10h
Academic Research and Writing Seminar			10h
Elective Courses – select 1			
Master's Thesis ⁶			
Internship (minimum 12 weeks)			

⁶Pour les étudiants inscrits dans le parcours EPICUR, la rédaction d'un mémoire est obligatoire et équivaut à 30 ECTS.

Annexe B : Copies des arrêtés d'habilitation et documents équivalents attestant de la reconnaissance officielle des diplômes délivrés par les Partenaires

Université du Danemark du Sud (SDU)

Accréditation et approbation d'un nouveau Programme de master en sécurité internationale et droit international attestant de la reconnaissance officielle du Programme de master, daté du 27 octobre 2010 (document disponible sur demande).

Accréditation institutionnelle de l'Université du Danemark du Sud, datée du 3 mars 2021. Une accréditation institutionnelle positive signifie que l'établissement d'enseignement peut créer de nouveaux Programmes et cours lorsqu'ils sont préqualifiés et approuvés, conformément à la législation nationale (document disponible sur demande).

Université Adam Mickiewicz (AMU)

Accréditation et approbation du nouveau Programme de master en droit européen et international, attestant de sa reconnaissance officielle par l'autorité nationale compétente (document sera fourni sur demande dès sa mise à disposition).

Université de Strasbourg (UNISTRA)

Décret ministériel d'accréditation et document justificatif attestant de la reconnaissance officielle de la délivrance de diplômes nationaux, daté du 6 mars 2024 (*document disponible sur demande*).

Annexe C : Composition du comité de gestion du Programme

Le comité est composé d'au maximum deux (2) représentants académiques et coordinateurs administratifs de chacune des institutions partenaires.

Le comité de gestion se réunira au moins une fois par an et définira ses procédures de fonctionnement.

Noms et coordonnées des membres du comité de gestion du programme.

Université Adam Mickiewicz	Université du Danemark du Sud	Université de Strasbourg
<p><u>Représentante académique</u> de la Faculté de droit et d'administration concernée :</p> <p>Prof. Dr hab. Katarzyna Klafkowska- Waśniowska</p>	<p><u>Représentants académiques</u> de la Faculté des sciences économiques et sociales concernée :</p> <p>Prof. Vincent Keating Prof. Martin Mennecke</p>	<p><u>Représentante académique</u> de Sciences Po Strasbourg concerné :</p> <p>Prof. Dr Birte Wassenberg</p>
<p>Faculté de droit et d'administration Université Adam Mickiewicz, Poznań al. Niepodległości 53, 61-714 Poznań</p>	<p>Département de sciences politiques et de gestion publique/Département de droit Université du Danemark du Sud Campusvej 55 DK-5230 Odense M</p>	<p>Sciences Po Strasbourg, 7 rue de l'Écarlate C S 20024 67082 Strasbourg Cedex</p>
<p><u>Coordinateur administratif</u> de la Faculté de droit et d'administration concernée :</p> <p>Karolina Pelka-Gawlik karolina.pelka-gawlik@amu.edu.pl</p>	<p><u>Coordinateur administratif</u> de la Faculté des sciences économiques et sociales concernée :</p> <p>Michelle Sloth Christensen miche@sam.sdu.dk</p>	<p><u>Coordinateurs administratifs</u> de Sciences Po Strasbourg concerné :</p> <p>Olivier Monier olivier.monier@unistra.fr</p> <p>Lorraine Marchal lorraine.marchal@unistra.fr</p>
<p>Faculté de droit et d'administration Université Adam Mickiewicz, Poznań al. Niepodległości 53, 61-714 Poznań</p>	<p>Faculté des sciences économiques et sociales Université du Danemark du Sud Campusvej 55 DK-5230 Odense M</p>	<p>Sciences Po Strasbourg, 7 rue de l'Écarlate C S 20024 67082 Strasbourg Cedex</p>

Annexe D : Procédures d'évaluation des étudiants / Règlement des examens

L'évaluation des étudiants dans le cadre du Programme d'études conjoint est soumise aux règlements d'examen de chaque établissement Partenaire, disponibles sur leurs sites web officiels et mis à jour régulièrement.

- **Université Adam Mickiewicz (Faculté de droit et d'administration)**
[Règlement des études de l'AMU](#)
- **Université du Danemark du Sud (Département de sciences politiques et de gestion publique / Département de droit)**
[Règles et règlements relatifs aux examens](#)
- **Université de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg)**
[Règlements des examens et procédures d'évaluation \(niveau master\)](#)

Annexe E : Tableau de conversion des notes

Pays	Très bien	Bien	Assez Bien	Satisfaisante	Passable	Insuffisant/ Échec
Référence ECTS	A	B	C	D	E	F/FX
Pologne	5,0 (bardzo dobry)	4,5 (dobry plus)	4,0 (dobry)	3,5 (dostateczny plus))	3,0 (dostateczny)	2,0 (niedostateczny)
Danemark	12 (Very Good)	10 (Good +)	7 (Good)	4 (Satisfactory)	02 (Sufficient)	-3/00 (Fail)
France	16-20 (Très Bien)	14 -15 (Bien)	12 - 13 (Assez Bien)	11 (Satisfaisant)	10 (Passable)	0 - 9 (Insuffisant)

Annexe 1 : MENTION : Relations internationales comparatif maquette DT / GEODIP

Maquette M2 Diplomatie Territoriale (DT) - Année 25/26					Maquette Master 2 Geopolitics, Borders and Territorial Diplomacy (GEODIP) - Année 26/27						
Semestre 3 Diplmatie Territoriale	ECTS	CM	TD	Mutualisé							
UE 1 Les fondements de la diplomatie territoriale	15				Semester 3 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy						
Geopolitics of borders and Territorial Diplomacy		20			Teaching Unit 1- The Foundations of Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy						
Territorial Cooperation and Cultural Identity		20			Geopolitics of borders and territorial Diplomacy						
Para-diplomacy		20			Territorial Cooperation and [*] Cultural Identity						
European Neighbourhood Policy		20			Para-diplomacy						
International crises and territorial conflicts		20			European Neighbourhood Policy						
UE 2 Aires régionales et relations internationales	6				Teaching Unit 2 - Area Studies and International Relations						
Module à choix - choisir 2 parmi 6					Elective Courses - select 2						
Monde arabo-musulman		20		X		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
L'espace post-soviétique		20		X		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
Asie pacifique		20		X		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
L'Afrique		20		X		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
Les Amériques		20		X		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
Les Europes/Europe		20		x		20		x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
						15		x	M2 PEPSE	M2 GEODIP	
					[‡] EPICUR Modules						
UE 3 Les ateliers de la diplomatie territoriale	9				Teaching Unit 3 - Workshops on Geopolitics, Borders, and Territorial Diplomacy						
Master class		20				20					
Crisis resolution and conflict mediation		20				20					
Intercultural Cooperation		20				20					
Negociation and Interest representation		20				20					
International territorial project management		20				20					
Semestre 4 Diplmatie Territoriale					Teaching Unit 4 - Foreign Languages						
UE 4 Les langues	3				Elective Courses - select 1						
English for Local and Regional Diplomacy			20				20				
Module à choix - choisir 1 parmi 6							20	x	4A ERIG	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI, M2 NEI	
Conférence de Méthode LOM Russe S1			20	x			20	x	4A ERIG	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI, M2 NEI	
Conférence de Méthode LOM Arabe S1			20	x			20	x	4A ERIG	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI, M2 NEI	
Conférence de Méthode LOM Japonais S1			20	x			20	x	4A ERIG	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI, M2 NEI	
Conférence de Méthode LOM Chinois S1			20	x			20	x	4A ERIG	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI, M2 NEI	
Allemand			20	x			20	x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
Espagnol			20	x			20	x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
UE 5 Travailler dans les relations internationales	24				Teaching Unit 5 - Seminar on Current International Relations Topics						
Méthodologie de la recherche			10	X			16	x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
Insertion professionnelle			10	X	Semester 4 Geopolitics, borders and Territorial Diplomacy						
Module à choix - choisir 1 parmi 2					Teaching Unit 6 - Master's thesis and Working in International Relations						
							10	x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
							10	x	M2 NEI	M2 DCI, M2 GEODIP, M2 DRSI	
					Elective Courses - select 1						
					[‡] Master's Thesis						
Mémoire de recherche					Internship (minimum 12 weeks)						
UE 6 Séminaire actualité des RI	3										
Séminaire actualité des RI			16	X							



La couleur indique les cours dispensés dans le **Parcours EPICUR**.

^{*} **Identité culturelle** : un cours enseigné en français, ouvert aussi aux étudiants EPICUR non francophones ayant un niveau de compétence minimum B2.

[‡] **Modules EPICUR**: Dans le cadre des unités d'enseignement optionnelles, les étudiants peuvent également choisir des cours EPICUR figurant sur la liste validée par les représentants académiques du parcours EPICUR.